



Appel à projets

Favoriser l'insertion professionnelle par le sport, l'art ou la culture

Jeunes adultes à l'aide sociale : constats et hypothèses

Plus de 1'700 jeunes adultes âgés entre 18 et 25 ans dépendent directement des prestations d'aide sociale de l'Hospice général. La plupart n'ont aucune formation ou ont uniquement atteint le niveau de l'école primaire.

Certains de ces jeunes peinent à se mobiliser pour suivre le cursus de formation ordinaire qui est à leur disposition, pas plus que dans les mesures proposées pour rechercher activement un emploi ou une formation.

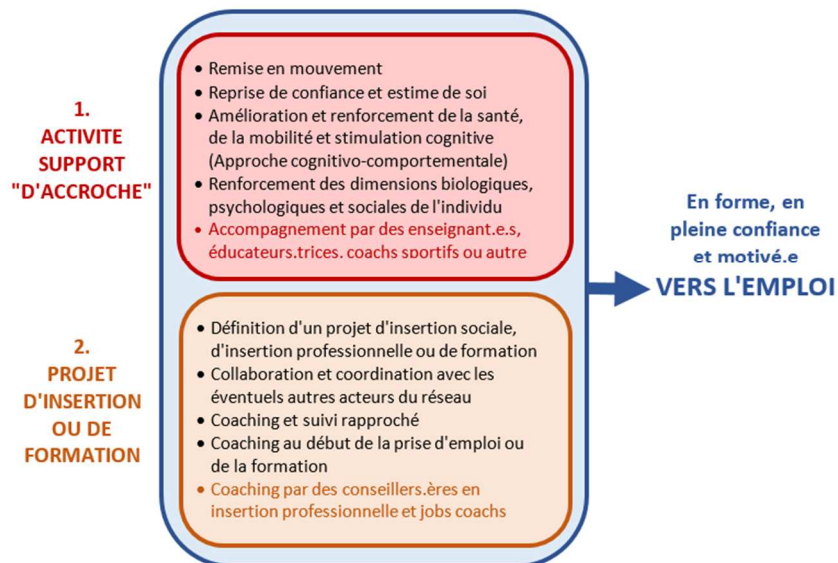
En revanche, un certain nombre de jeunes témoignent d'un intérêt pour des activités concrètes qui correspondent à leurs intérêts ou sont davantage porteuses de sens.

La valorisation des talents via des activités sportives, artistiques ou culturelles, permet de les mobiliser autour d'activités et d'objectifs différents, sous forme d'accroche, et d'envisager parallèlement un projet d'insertion professionnelle ou de formation. Cette démarche pourrait d'ailleurs aussi répondre aux besoins d'une population plus âgée.

L'insertion par le sport, l'art ou la culture

Sachant que les moteurs principaux menant à l'insertion professionnelle sont la motivation et la confiance en soi, quel que soit l'âge du public, une activité accrocheuse permet à la personne concernée de reprendre un rythme, de se fixer des objectifs, de reprendre confiance en elle, de développer l'estime de soi et la motivation à suivre un projet d'insertion vers la formation ou l'emploi. Toutefois, la clé de la réussite se situe dans la mise en place d'un accompagnement rapproché assuré par des professionnels.

MESURE D'INSERTION PROFESSIONNELLE INTEGRANT UNE ACTIVITE SPORTIVE, ARTISTIQUE OU CULTURELLE



Le schéma figurant ci-dessus représente la complémentarité entre l'activité support "d'accroche" et l'accompagnement vers un projet d'insertion professionnelle ou de formation.

Les axes d'action visés sont les suivants :

1. Reprise d'un rythme par une activité physique (sportive), une activité artistique ou culturelle ;
2. Développement de la confiance et de l'estime de soi ;
3. Définition et suivi d'un projet d'insertion professionnelle ou de formation ;
4. Développement et mobilisation d'un réseau ;
5. Accompagnement vers la recherche d'emploi ou d'une formation.

Public cible

Personnes résidant à Genève sans activité professionnelle visant un projet d'emploi ou de formation (prioritairement les jeunes adultes).

Objectifs visés par l'appel à projets

1. Définition et suivi de cibles professionnelles ou de projets de formations ;
2. Accès durable à l'emploi et à l'indépendance financière, de manière directe ou par le biais de formations ;
3. Mise en mouvement, amélioration de la santé, de la confiance en soi et de l'image de soi.

Critères d'éligibilité

Tout projet de mesure répondant aux lignes directrices exposées ci-dessus est éligible. Il doit être déposé par une ou plusieurs association(s), fondation(s) ou structure(s) active(s) sur le canton de Genève.

Les projets devront démarrer dans le courant de l'année 2022 et répondre aux critères suivants :

1. Mesure alliant une ou des activité(s) sportive(s), artistique(s) ou culturelle(s), en visant des objectifs d'insertion professionnelle ou de formation.
2. Accompagnement professionnel tant pour les activités supports que pour les projets d'insertion professionnelle ou de formation.

Les critères d'évaluation seront les suivants :

1. Originalité, qualité, viabilité et pertinence du projet par rapport aux lignes directrices de l'appel à projets. Une attention particulière sera également apportée aux projets inclusifs.
2. Bénéfices attendus, objectifs visés en termes d'insertion sociale, professionnelle et de projets de formations.
3. Mode de gouvernance et d'organisation, éventuelles expériences préalables de la (des) structure(s) et capacité à se coordonner avec le réseau professionnel en lien avec la personne.

Procédure de sélection

Une commission d'attribution, présidée par Madame Nadine Mudry, Directrice du pôle insertion de l'Office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAI) se déterminera sur les projets. Elle sera composée de membres du Département de la cohésion sociale (DCS) et de représentant-e-s des milieux de l'action sociale, de l'insertion professionnelle, de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Financement

Un montant total de 400'000 francs de la ligne budgétaire relative aux soutiens financiers ponctuels de la politique d'insertion du DCS est dédié à cet appel d'offres visant à développer une (ou plusieurs) nouvelle(s) mesure(s) favorisant l'insertion professionnelle par le biais du sport, de l'art ou de la culture.

Le montant alloué pour chaque projet retenu sera déterminé au cas par cas. Il devra être complémentaire à d'autres fonds.

Procédure de dépôt

Les structures intéressées sont invitées à déposer, pour leur compte et celui de leurs éventuels partenaires, un dossier comprenant les éléments suivants :

1. Lettre de motivation
2. Documents constitutifs de la structure et rapports d'activité
3. Descriptif détaillé du projet de mesure d'insertion
 - a. Besoins identifiés (évaluation du nombre et profil du public cible visé par la mesure)
 - b. Descriptif détaillé de la mesure (y compris encadrement)
 - c. Résultats attendus
 - d. Présentation et nature des partenariats
4. Budget présentant les charges et revenus envisagés du projet de mesure
5. Plan de financement comprenant la prévision du montant sollicité dans le cadre de l'appel à projets
6. Coordonnées bancaires et personne de contact

Le délai de réponse est fixé au 3 juin 2022

Les dossiers sont à envoyer sous format numérique uniquement à l'adresse suivante :

vincent.delorme@etat.ge.ch

Évaluation

Un rapport évaluant les impacts qualitatifs et quantitatifs de la mesure et l'affectation des montants octroyés sur 2022 devra être remis à l'OAIS, au plus tard au 31 mars 2023.

Calendrier

- 7 mars 2022 : Lancement de l'appel à projet
- 3 juin 2022 : Dépôt des projets et propositions de mesures
- Juin 2022 : Évaluation des propositions de projets et mesures par la Commission d'attribution
- Fin juin 2022 : Annonce des résultats
- Été 2022 : Définition des objectifs, indicateurs et éventuels ajustements de la (des) mesure(s) sélectionnée(s), puis démarrage

Contact :

Pour toute question relative à cet appel à projets, la personne de contact est Monsieur Vincent Delorme, Adjoint de direction à l'OAIS, vincent.delorme@etat.ge.ch, tél. 022 546 51 62
